

Pacte : un outil de management à combattre

Si le « pacte » n'est pas un élément de la DHG, nous tenons à alerter la profession sur des dérives dans plusieurs établissements. En effet, dans plusieurs établissements le pacte était proposé pour assurer des heures d'enseignement : soutien natation, option...

Nous rappelons que, pour assurer l'enseignement de l'EPS (avec les sections, options...) et du sport scolaire, cela doit être fait avec des heures d'enseignement.

Alors que les missions qu'il couvre (devoirs faits, remplacement de courte durée- RCD, projets) pouvaient (et peuvent encore) être rémunérées par des HSE, la mise en place du pacte ne se fait donc pas pour couvrir ces missions. C'est bien un changement de système qui permet au/à la chef.fe d'établissement de réaliser une lettre de mission aux personnels et de les rémunérer s'il estime qu'elle est remplie. Par ailleurs, la « continuité du service public » mise en avant avec le RCD est un leurre. En effet, la Cour des comptes a recensé en 2020-2021 les heures non assurées dans les Collèges et Lycées. Il y en avait 15,4 millions : 2,5 millions concernaient les absences de courte durée (et 0,5 étaient déjà couvertes par des remplacements en HSE) et 12,9 millions des absences de moyenne ou longue durée. Si le ministère se souciait de la continuité du service public, il stopperait toute suppression de poste de TZR et recruterait massivement. Or le ministère a fait le choix de centrer l'attention sur les 2 millions d'heures dans les établissements pour faire « travailler plus » les collègues en poste, sans répondre aux enjeux éducatifs prioritaires pour les élèves.

